



© Stéphanie-Carole Pieddesaux, Rosalie Talbot et Sonia Giroux, ROMM

Évaluation des activités d'observation en mer et de la  
fréquentation des baleines dans le secteur  
de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains

Rapport final

Saison 2019



187, rue Bernier  
Rivière-du-Loup (Québec)  
G5R 0P3

Tél. : **418-867-8882** poste 205 (direction générale)

Télec. : **418-867-8732**

Courriel : **[eblier@romm.ca](mailto:eblier@romm.ca)**

Site Internet : **[www.romm.ca](http://www.romm.ca)**

La réalisation du projet d'évaluation des activités d'observation en mer et de la fréquentation des baleines dans le secteur de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains en Gaspésie a été mandatée par la Division de la planification et de la conservation marines de Pêches et Océans Canada.



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

# Résumé

L'évaluation des activités d'observation en mer (AOM) et de la fréquentation des baleines dans le secteur de l'aire marine protégée (AMP) du Banc-des-Américains en Gaspésie au cours de la saison estivale 2019 a été mandatée au Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM) par la Division de la planification et de la conservation marines de Pêches et Océans Canada dans le cadre du suivi écologique de l'AMP. Le même type de suivi a été antérieurement effectué par le ROMM de 2006 à 2018 grâce à un financement du Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement du Canada. Le protocole de suivi utilisé par les techniciens du ROMM depuis 2006 est celui de Parcs Canada, qui l'utilise depuis 1998 à des fins de suivi de gestion des AOM dans l'AMP du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Le suivi 2019 a été effectué à bord des bateaux d'excursions des trois croisiéristes actifs sur le territoire de la péninsule gaspésienne sur une période de neuf semaines consécutives, soit du 25 juin au 24 août 2019. Un total de 79 sorties d'échantillonnage sur 85 prévues au plan de travail initial a été effectué, correspondant à un taux d'atteinte de l'objectif de 92,9 %. L'analyse des données collectées a révélé que le rorqual à bosse a été l'espèce la plus ciblée par les croisiéristes au cours de leur saison d'opération 2019 à raison de 75 % du temps d'observation dirigé vers les cétacés. De plus, les rorquals communs, les rorquals bleus et les petits rorquals ont également partagé un pourcentage inférieur à 10 % du temps d'observation dirigé vers les cétacés. La baleine noire de l'Atlantique Nord n'a pas été une espèce ciblée par les croisiéristes lors de l'observation dirigée et n'a pas été observée dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur. Elle est donc absente des bases de données de 2019, même si elle s'est révélée être présente dans le secteur du Banc-des-Américains selon les relevés de Pêches et Océans Canada (<https://whalemap.ocean.dal.ca/>). Il est à noter qu'en présence des techniciens du ROMM, les croisiéristes ont respecté la distance minimale de 100 mètres des cétacés observés, en conformité avec le *Règlement sur les mammifères marins* du Canada.



# Abstract

The mandate for assessing marine observation activities (MOA) and conducting whale surveys in the Banc-des-Américains Marine Protected Area (MPA) in the Gaspé Peninsula in the summer of 2019 was awarded to the Marine Mammal Ecowatch Network (ROMM) by the Marine Planning and Conservation Directorate of Fisheries and Oceans Canada in the context of ecological monitoring of the MPA. Previously, the same type of monitoring was carried out by ROMM from 2006 to 2018 thanks to funding provided under the Government of Canada's Habitat Stewardship Program for Species at Risk. The monitoring protocol used by ROMM technicians since 2006 is the same as that employed by Parks Canada since 1998 for MOA management monitoring in the Saguenay-St. Lawrence Marine Park MPA. The 2019 monitoring was conducted from on board the boats of three whale-watching companies active in the Gaspé Peninsula over a period of nine consecutive weeks, namely from June 25 to August 24, 2019. A total of 79 of the 85 sampling runs planned in the initial work plan were carried out, which corresponds to a goal achievement rate of 92.9%. Analysis of collected data revealed that the humpback whale was the most targeted species by whale-watching outfitters in the 2019 operating season, monopolizing 75% of all directed cetacean observation time. Additionally, fin, blue and minke whales combined for less than 10% of all time spent actively observing cetaceans. The North Atlantic right whale was not a species targeted by whale-watching companies in the course of their directed observations, and no right whales were sighted within a 2,000 m radius of any observer. It is therefore absent from the 2019 databases, even if it was present in the Banc-des-Américains sector according to Fisheries and Oceans Canada surveys (<https://whalemap.ocean.dal.ca/>). It should be noted that in the presence of ROMM technicians, whale-watching captains abided by the minimum distance of 100 metres from the cetaceans being observed, as per Canada's *Marine Mammal Regulations*.



# Table des matières

RÉSUMÉ .....	III
ABSTRACT .....	IV
LISTE DES FIGURES .....	VI
LISTE DES TABLEAUX .....	VII
LISTE DES CARTES .....	VII
ÉQUIPE DE TRAVAIL ET PARTENAIRES .....	VIII
<b>1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>1</b>
1.1 Présentation de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains.....	1
1.2 Qu'est-ce qu'une étude de caractérisation des activités d'observation en mer?.....	2
1.3 Objectifs du projet .....	3
<b>2. DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>3. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>5</b>
3.1 Période d'échantillonnage.....	5
3.2 Protocole d'échantillonnage.....	6
3.3 Analyse des données.....	6
<b>4. PORTRAIT DE LA FRÉQUENTATION DES BALEINES ET DES CROISIÉRISTES .....</b>	<b>7</b>
4.1 Déroulement des activités d'observation en mer en Gaspésie .....	7
4.1.1 Récapitulatif des sorties en mer réalisées en fonction des objectifs de départ.....	7
4.2 Les faits saillants de la saison 2019 .....	8
4.3 Analyse des résultats.....	9
4.3.1 Activité des croisiéristes .....	9
4.3.2 Observations dirigées .....	10
4.3.3 Observations de cétacés .....	11
4.3.4 Observations de phoques.....	13
4.3.5 Composition de la flotte .....	15
4.4 Cartographie.....	17
<b>5. DISCUSSION.....</b>	<b>20</b>
<b>6. CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>
<b>7. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 1. RÈGLEMENT SUR LES MAMMIFÈRES MARINS AU CANADA .....</b>	<b>24</b>

# Liste des figures

Figure 1.	Cartographie de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains .....	1
Figure 2.	Proportion du temps (%) alloué aux différentes activités des croisiéristes en partance du quai de Percé et de Grande-Grave (Gaspé) au cours de la saison de suivi 2019 (nombre de sorties en mer = 79; nombre de blocs d'observation instantanés de 10 minutes (BOI) = 1 105; nombre d'heures = 171,4) .....	9
Figure 3.	Proportion du temps (%) et corrélation entre les temps de déplacement et les temps d'observation dirigée vers les cétacés, les phoques, les oiseaux marins et autres de 2006 à 2019 en Gaspésie.....	10
Figure 4.	Proportion du temps (%) d'observation dirigée vers les différentes espèces de cétacés lors des sorties en mer dans le secteur de la péninsule gaspésienne de 2006 à 2019.....	11
Figure 5.	Proportion (%) du nombre de rorquals observés selon l'espèce dans un rayon de 400 mètres ( <i>n BOI avec rorquals</i> = 652) et de 2 000 mètres ( <i>n BOI avec rorquals</i> = 1 101) de l'observateur lors des 79 sorties en mer de suivi effectuées dans le secteur de la péninsule gaspésienne au cours de la saison de suivi 2019.....	12
Figure 6.	Proportion (%) du nombre de phoques selon l'espèce observés dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur ( <i>n total de BOI de phoques observés</i> = 67) lors des 79 sorties en mer de suivi effectuées dans le secteur de la péninsule gaspésienne en 2019. ....	13
Figure 7.	Proportion (%) des observations de phoques dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur lors des sorties en mer selon les secteurs lors du suivi 2019 ( <i>n de phoques observés à Grande-Grave</i> = 36; <i>n de phoques observés à Percé</i> = 31; <i>n de sorties à Grande-Grave</i> = 42; <i>n de sorties à Percé</i> = 37).....	14
Figure 8.	Composition de la flotte (%) observée dans un rayon de 2 000 mètres en fonction du quai de partance des croisiéristes au cours de la saison de suivi 2019 ( <i>n bateaux à Grande-Grave</i> = 617; <i>n bateaux à Percé</i> = 730; <i>n sorties à Grande-Grave</i> = 42; <i>n sorties à Percé</i> = 37).....	15
Figure 9.	Composition de la flotte (%) en fonction des activités des excursionnistes dans le secteur de la péninsule gaspésienne lors des 79 sorties en mer au cours de la saison de suivi 2019 ( <i>n BOI Autres</i> = 2; <i>n BOI = Cétacés</i> = 275 ; <i>n BOI Déplacement</i> = 818 ; <i>n BOI Oiseaux</i> = 2 ; <i>n BOI Phoques</i> = 8; <i>n BOI total</i> : 1105).....	16

## Liste des tableaux

- Tableau 1. Rapport récapitulatif des sorties en mer réalisées par compagnie pour le suivi des activités d'observation en mer en 2019 pour le secteur de la péninsule gaspésienne (% objectif total de sorties réalisées = nb de sorties réalisées par compagnies/nb total de sorties visées; % objectif total de sorties visées = nb de sorties visées par compagnies/nb total de sorties visées)..... 8
- Tableau 2. Nombre total de sorties, nombre total de blocs d'observation instantanés (BOI) d'une durée de 10 minutes et nombre total de rorquals observés dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres de l'observateur selon l'espèce en fonction des mois dans le secteur de la péninsule gaspésienne en 2019 ..... 12
- Tableau 3. Nombre total de sorties, nombre total de blocs d'observation instantanés (BOI) d'une durée de 10 minutes et nombre total d'embarcations observées selon leur type dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres de l'observateur en fonction des mois dans le secteur de la péninsule gaspésienne en 2019..... 15

## Liste des cartes

- Carte 1. Localisation de l'aire d'étude des activités d'observation en mer en Gaspésie en 2019 ..... 4
- Carte 2. Distribution des observations de cétacés (et non un nombre d'individus) dans un rayon de 2 000 mètres à partir des bateaux d'excursions en partance de Grande-Grave (Forillon) et de Percé du 25 juin 2019 au 24 août 2019. (*n* observations de rorqual bleu = 68; *n* observations de rorqual commun = 70 ; *n* observations de rorqual à bosse = 264; *n* observations de petit rorqual = 52; *n* observations de rorqual sp. = 6; *n* observations de dauphin à flancs blancs = 3; *n* observations de marsouin commun = 38). ..... 18
- Carte 3. Distribution des observations de phoques échoués et à l'eau (et non un nombre d'individus) dans un rayon de 2 000 mètres à partir des bateaux d'excursions en partance de Grande-Grave (Forillon) et de Percé du 25 juin 2019 au 24 août 2019 (*n* observations de phoques gris à l'eau = 24; *n* observations de phoques gris échoués = 4; *n* observations de phoques communs à l'eau = 4; *n* observations de phoques communs échoués = 5; *n* observations de phoques sp. = 1).....19

# Équipe de travail et partenaires

## COLLECTE ET SAISIE DES DONNÉES :

Rosalie Talbot, technicienne pour le secteur de Percé

Enzo Coulant, technicien pour le secteur de Gaspé

## COORDINATION DE L'ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE DES DONNÉES :

Sonia Giroux, biologiste chargée de projet, ROMM

## CARTOGRAPHIE :

Charlène Dupasquier, technicienne en biologie chargée de projet, ROMM

## RÉDACTION ET RÉVISION DES TEXTES :

Sonia Giroux, directrice adjointe, ROMM

Esther Blier, directrice générale, ROMM

Pascale Tremblay, Pêches et Océans Canada

## PARTENAIRES DU PROJET :

Pêches et Océans Canada

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Parc national Forillon

Parcs Canada

## POURVOYEURS D'ACTIVITÉS D'OBSERVATION EN MER QUI PARTICIPENT AU PROJET :

Croisières Baie de Gaspé, Forillon

Les Bateaux de Croisières Julien Cloutier, Percé

Les Bateliers de Percé, Percé

# 1. Présentation du contexte de l'étude

## 1.1 Présentation de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains

Le suivi des activités d'observation en mer (AOM) s'est déroulé en majeure partie sur le territoire de l'aire marine protégée (AMP) du Banc-des-Américains. L'AMP est connue sous l'appellation « Banc-des-Américains », alors que la crête rocheuse sous-marine est appelée « banc des Américains ». Ce banc est en réalité une élévation sous-marine prolongeant la pointe est de la Gaspésie dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent (Figure 1). D'une superficie de 1 000 km<sup>2</sup>, l'AMP englobe la totalité du banc (d'une longueur de 35 km) et une partie des deux plaines sablonneuses adjacentes d'une profondeur variant de 90 à 140 mètres en moyenne. Ce site est caractérisé par la diversité de ses habitats et par la présence permanente ou saisonnière de nombreuses espèces, incluant des poissons, des baleines et une grande diversité de mollusques et de crustacés. On y retrouve plusieurs espèces à valeur commerciale et quelques espèces en péril. Ce site présente un grand potentiel comme aire d'alimentation pour les espèces de poissons et de mammifères marins qui le fréquentent. Historiquement, ce secteur était très convoité pour la pêche. Sa topographie particulière est constituée d'escarpements, de sommets, de fosses profondes, de sillons glaciaires et de plaines sous-marines. Elle est associée au courant de Gaspé qui transporte les éléments nutritifs et le phytoplancton. Ces caractéristiques sont à l'origine de la grande diversité d'habitats et d'espèces marines qu'on retrouve dans cette zone.

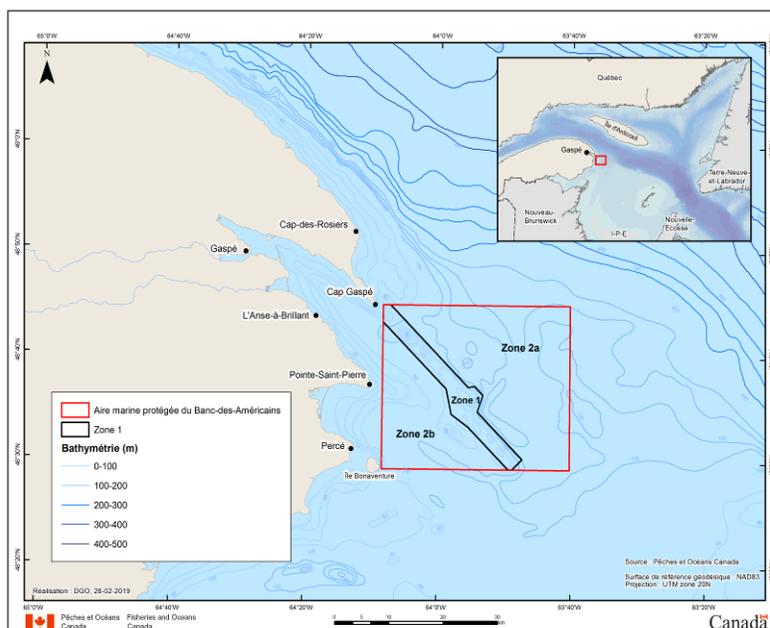


Figure 1. Cartographie de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains.

Source de la carte et du texte : [www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm/american-americains/index-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm/american-americains/index-fra.html)

L'AMP du Banc-des-Américains est le premier projet conjoint visé par l'*Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec*, annoncée en juin 2018. Cette entente prévoit que tous les projets d'AMP au Québec seront sélectionnés, planifiés et mis en place conjointement. Ainsi, l'*Accord Canada-Québec relatif au projet conjoint d'aire marine protégée du Banc-des-Américains* a été signé en mars 2019 afin de définir les objectifs de conservation de l'AMP, les mesures de gestion et les modalités de collaboration. Le statut de protection qui sera octroyé par le Québec est actuellement à l'étude tandis que celui du Canada est en vigueur depuis 2019. En effet, le *Règlement sur la zone de protection marine du Banc-des-Américains*, en vertu de la *Loi sur les océans*, a été publié dans la *Gazette du Canada*, Partie II, le 6 mars 2019. L'objectif principal de la zone de protection marine (ZPM) est de favoriser la productivité et la diversité des ressources halieutiques (espèces pêchées) ainsi que le rétablissement des espèces en péril. Le Règlement sur la ZPM stipule qu'il est interdit d'exercer toute activité qui perturbe, endommage, détruit ou retire de la zone de protection marine tout organisme marin vivant ou toute partie de son habitat, ou qui est susceptible de le faire. Plus spécifiquement, les objectifs de conservation sont de :

1. Conserver et protéger les habitats benthiques (fond marin).
2. Conserver et protéger les habitats pélagiques (colonne d'eau) et les espèces fourragères.
3. Favoriser le rétablissement des baleines et des loups de mer en péril.

Afin d'évaluer le rétablissement des baleines dans le futur, une bonne connaissance de leur présence actuelle est nécessaire. Or, à la suite de l'implantation du *Règlement sur la zone de protection marine du Banc-des-Américains* en 2019 et des modifications au *Règlement sur les mammifères marins* en 2018, la Division de la planification et de la conservation marines a mandaté le ROMM pour dresser le portrait des AOM et de la fréquentation des baleines dans l'AMP du Banc-des-Américains au cours de la saison estivale 2019.

## 1.2 Qu'est-ce qu'une étude de caractérisation des activités d'observation en mer?

Cette étude de caractérisation des AOM se fait depuis 1998 dans le secteur de la rive nord de l'estuaire, plus précisément dans l'AMP du **parc marin du Saguenay-Saint-Laurent** selon un protocole développé à cet effet. Plusieurs études ont été publiées exposant les résultats de la caractérisation des activités en mer dans le parc marin (Martins, 2016; Martins et coll. 2018; Michaud et coll., 2010; Michaud et coll., 2003, et Michaud et coll., 1997). En 2006, le ROMM a étendu le projet à la péninsule gaspésienne et en 2014, sur la rive sud de l'estuaire en utilisant le même protocole dans le souci d'étendre et de compléter les efforts de sensibilisation et de collecte de données visant la conservation des mammifères marins et de leurs habitats. Il est à noter que c'est l'équipe de **Parcs Canada** qui effectue la formation annuelle des techniciens du ROMM.

Le projet d'étude de caractérisation des AOM permet de documenter les habitudes de fréquentation des différentes espèces de mammifères marins (baleines et phoques) qui

sillonnent les eaux du Saint-Laurent ainsi que les comportements de l'industrie de l'observation en mer en leur présence. Concrètement, cette étude consiste à placer des observateurs formés à bord des embarcations des compagnies participantes afin de recueillir une banque d'informations en suivant rigoureusement des protocoles préétablis. Équipés de lunettes d'approche, d'un GPS (*global positioning system*) et d'une grille de données, les observateurs récoltent des informations sur les espèces de mammifères marins rencontrées (dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres de l'observateur) et leurs comportements particuliers, de même que sur le nombre et le type d'embarcations dans un secteur donné.

L'acquisition d'informations sur les AOM dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains s'avère nécessaire pour le suivi et l'encadrement des activités humaines afin de minimiser les impacts du dérangement en mer. De plus, la banque de données sur les habitudes de fréquentation des mammifères marins que le ROMM collige depuis plusieurs années peut fournir des renseignements importants lors des consultations ou des évaluations des populations par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAQ) ou pour d'autres organisations visant la protection et la conservation des habitats et des mammifères marins. Il est à noter que les données récoltées par le ROMM sont disponibles en ligne sur le site de l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL) au [www.ogsl.ca](http://www.ogsl.ca).

### 1.3 Objectifs du projet

À court terme, les objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Recueillir des informations permettant une meilleure connaissance des espèces de mammifères marins, notamment sur leurs habitudes de fréquentation dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains.
- ✓ Sensibiliser et impliquer les acteurs de l'industrie de l'observation en mer à la protection des espèces en péril sur lesquelles leurs activités peuvent avoir des incidences directes.
- ✓ Encadrer et fournir aux pourvoyeurs d'AOM les outils et les connaissances nécessaires de manière à ce qu'ils puissent pratiquer leurs activités dans le respect des mammifères marins qui partagent le même territoire qu'eux.

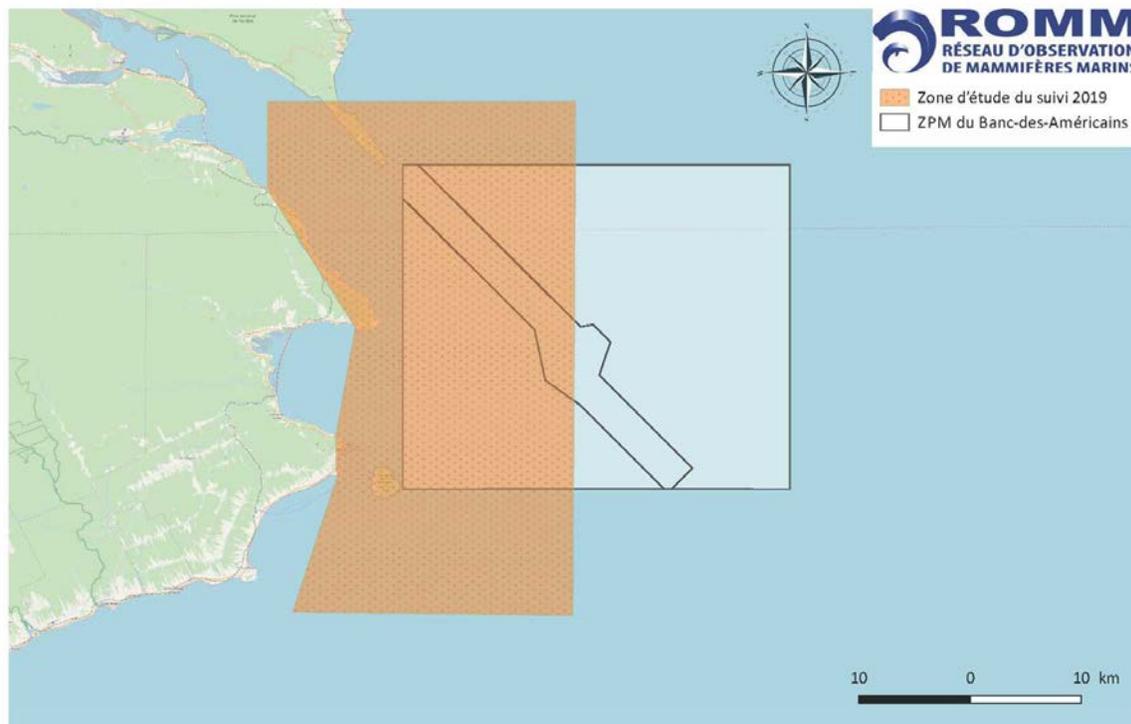
À plus long terme, les objectifs du projet sont de :

- ✓ Obtenir une banque d'informations échelonnées sur plusieurs années permettant de dresser un portrait et de suivre l'évolution des AOM dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains.
- ✓ Permettre un meilleur partage spatio-temporel entre les mammifères marins et l'industrie de l'observation en mer sur le territoire visé.
- ✓ Minimiser les impacts du dérangement en mer et potentiellement des collisions sur des populations de baleines en péril protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et qui fréquentent le territoire visé par l'instauration de mesures de rétablissement adéquates.

## 2. Délimitation de la zone d'étude

L'aire d'étude couverte correspond à celle utilisée par les compagnies du territoire de la péninsule gaspésienne qui offrent des excursions dédiées à l'observation des cétacés. D'une superficie totalisant près de 880 km<sup>2</sup>, elle correspond à la région comprise entre Cap-Bon-Ami (péninsule de Forillon) et Cap-d'Espoir au sud de Percé (Carte 1).

Ce secteur empiète sur un peu plus du tiers de l'AMP du Banc-des-Américains. Il est à noter que les croisiéristes longent la plupart du temps la côte gaspésienne sans trop s'en éloigner, surtout si les baleines y sont présentes. Ils ne couvrent ainsi pas toute la superficie de l'AMP du Banc-des-Américains en raison de la trop grande distance à parcourir par rapport à leur port d'attache de Grande-Grave (Forillon) ou de Percé versus la durée limitée de l'excursion en mer offerte à la clientèle touristique. L'objectif est évidemment d'offrir un produit d'observation de qualité tout en limitant leurs frais de déplacement.



**Carte 1.** Localisation de l'aire d'étude des activités d'observation en mer en Gaspésie en 2019.

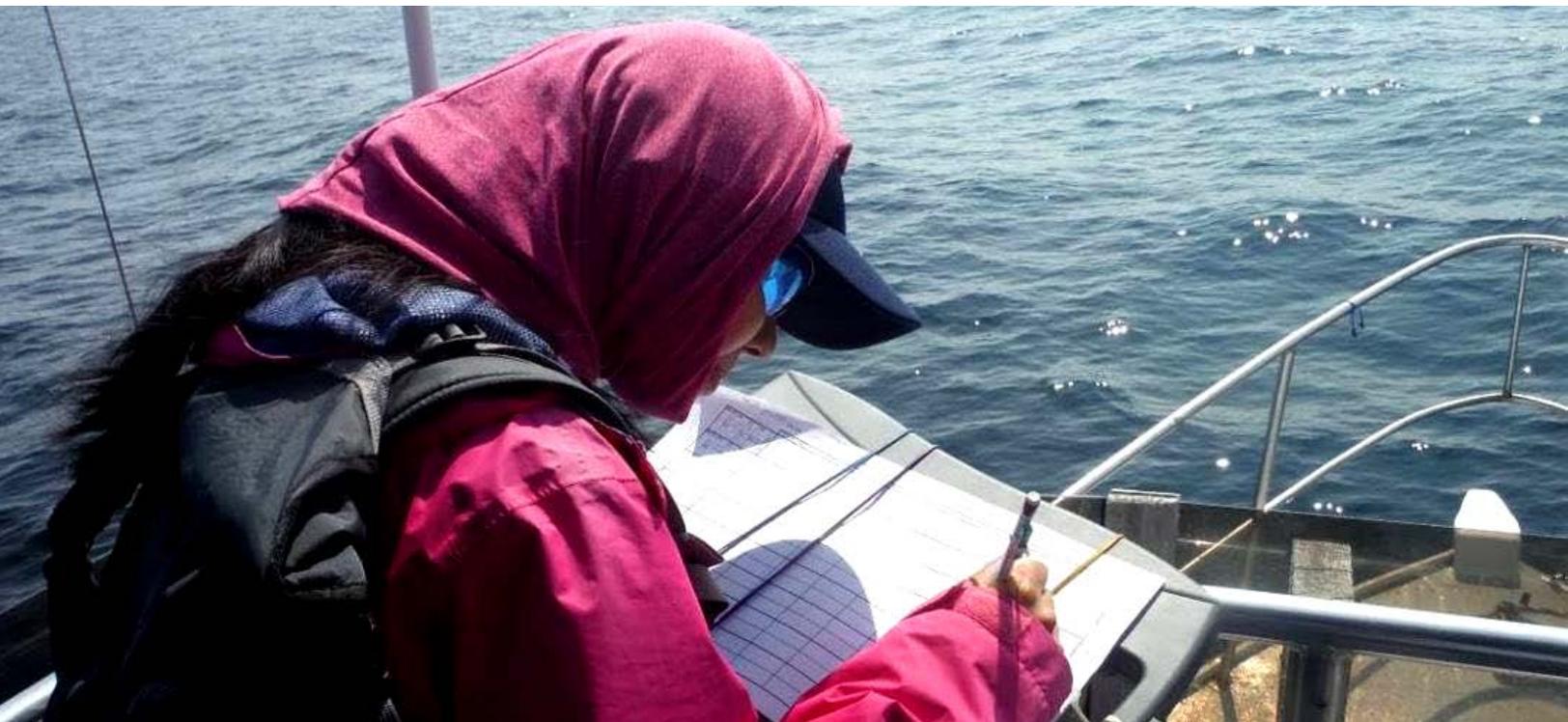
## 3. Méthodologie

### 3.1 Période d'échantillonnage

La période d'échantillonnage s'est étendue sur neuf semaines consécutives. Elle a débuté dans la semaine du 25 juin 2019 pour se terminer le 24 août 2019. La collecte de données s'est terminée une semaine plus tôt que prévue en raison du retour aux études des techniciens.

L'horaire d'échantillonnage a été de cinq journées par semaine, choisies de manière à répartir équitablement les sorties en mer d'échantillonnage entre les sept jours de la semaine et les techniciens du ROMM. Les excursions ont été échantillonnées à différents moments de la journée afin d'obtenir un meilleur portrait des AOM selon les différents créneaux horaires des compagnies.

L'équipe du ROMM responsable d'effectuer la prise de données à bord des bateaux de croisières en Gaspésie en 2019 était composée de Rosalie Talbot pour le secteur de Percé et d'Enzo Coulant pour celui de Forillon. La supervision a été assurée par Sonia Giroux, biologiste chargée de projet du ROMM.



Technicienne effectuant la collecte de données © Sonia Giroux, ROMM

### 3.2 Protocole d'échantillonnage

Le ROMM effectue le suivi des AOM depuis 2006 au niveau de la péninsule gaspésienne selon un protocole utilisé depuis 1998 par Parcs Canada dans l'AMP du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Le protocole, mis à jour par le GREMM en 2007 (Michaud et coll., 2007), permet de collecter des informations sur la fréquentation des différentes espèces de cétacés dans les secteurs à l'étude, dont plusieurs sont en péril, ainsi que sur le déroulement des AOM.

Globalement, lors de chaque sortie en mer, les données récoltées sont enregistrées de la façon suivante : toutes les 10 minutes, un BOI (bloc d'observation instantané) est effectué et plusieurs informations sont consignées, dont :

- Heure du BOI;
- Activité en cours (p. ex. : observation de cétacés, en recherche et déplacement, etc.);
- Vitesse du bateau;
- Espèce ciblée;
- Hauteur des vagues;
- Visibilité;
- Nombre et type de bateaux dans un rayon de 400 mètres ou de 2 000 mètres;
- Nombre de mammifères marins par espèce dans un rayon de 0 à 400 mètres ou de 0 à 2 000 mètres de l'observateur. Diverses particularités sont notées selon l'espèce rencontrée (p. ex. : taille d'agrégation pour les espèces grégaires, présence de juvéniles, comportement spécial, etc.).

Il est à noter que toutes informations complémentaires sont consignées dans les commentaires. Par exemple, les comportements inappropriés des croisiéristes, et les comportements spéciaux des animaux ou leurs réactions vis-à-vis les bateaux présents sur le territoire y sont notés.

### 3.3 Analyse des données

L'analyse des données présentée sous forme de graphiques et de tableaux a été effectuée avec le logiciel Excel 2016.

La cartographie a quant à elle été réalisée à l'aide du logiciel QGIS 2.18.28. Le fond de carte est un fond libre de droits : Open Streets maps.

## 4. Portrait de la fréquentation des baleines et des croisiéristes

### 4.1 Déroulement des activités d'observation en mer en Gaspésie

Dans le secteur de Percé, les croisiéristes ont débuté très progressivement leurs activités. Ils ont offert deux croisières par jour uniquement à partir de la mi-juillet. Avant cette date, des départs ont été annulés en raison du manque de clientèle en début de saison. Cette tendance, qui se remarque année après année, explique le nombre moins élevé de sorties en mer prévues pour ce secteur. Ce problème n'a toutefois pas eu la même ampleur dans le secteur de Forillon qui jouit d'une clientèle associée au parc national de Forillon (Parcs Canada). La technicienne de Percé a donc effectué quelques sorties en mer en début de saison à partir du quai de Grande-Grave, dans le secteur de Forillon, avant de débiter sa collecte de données à temps plein à partir du quai de Percé.

#### Les compagnies qui ont participé au suivi 2019 en Gaspésie

- ✓ **LES CROISIÈRES BAIE DE GASPÉ** : En partance du quai de Grande-Grave dans le parc national Forillon, cette entreprise permet de partir à la rencontre des grands cétacés qui fréquentent la baie de Gaspé et le secteur au large de la baie. Le navire utilisé, le Narval III, est un Zodiac ayant une capacité de 47 passagers de 13 mètres et moins.
- ✓ **LES BATEAUX DE CROISIÈRES JULIEN CLOUTIER** : En partance du quai de Percé, cette entreprise offre deux types d'excursions : la découverte du rocher Percé et de l'île Bonaventure, l'hôte de la plus grande colonie de Fous de Bassan en Amérique du Nord, et la rencontre des grands cétacés dans le secteur au large de la baie de Gaspé et de Percé. Les excursions aux baleines se sont déroulées principalement en 2019 à bord du Emy Michael, un bateau de 50 passagers de plus de 13 mètres, ou du Julien-Steve, un bateau de 45 passagers de moins de 13 mètres.
- ✓ **LES BATELIERS DE PERCÉ** : En partance du quai de Percé, cette compagnie offre également des croisières à la découverte du rocher Percé et de l'île Bonaventure et des croisières aux baleines. Ces dernières se font généralement à bord du Capitaine Duval II, un navire de 100 passagers de plus de 13 mètres.

#### 4.1.1 RÉCAPITULATIF DES SORTIES EN MER RÉALISÉES EN FONCTION DES OBJECTIFS DE DÉPART

Au total, ce sont 79 sorties en mer d'une durée moyenne de 2h17 qui ont été réalisées sur 85 prévues, ce qui correspond à 92,9 % de l'objectif initial. Plus précisément, ce sont 42 sur 45 sorties prévues (93,3 %) qui ont été réalisées à Forillon avec les Croisières Baie de Gaspé et 37 sorties sur 40 prévues (92,5 %) à Percé avec les Bateliers de Percé et les Bateaux de Croisières Julien Cloutier. Les conditions météorologiques défavorables expliquent l'annulation de certaines sorties prévues à l'horaire initial. En ce qui concerne le pourcentage

des objectifs atteints par rapport à ceux visés en début de saison en Gaspésie, on obtient 49,4 %/53,0 % pour les Croisières Baie de Gaspé en partance de Forillon. Quant aux croisiéristes en partance de Percé qui se partagent la clientèle, on obtient 43,5 %/47,0 % pour les Bateliers de Percé et les Bateaux de croisières Julien Cloutier (Tableau 1).

**Tableau 1.** Rapport récapitulatif des sorties en mer réalisées par quai de partance pour le suivi des activités d’observation en mer en 2019 pour le secteur de la péninsule gaspésienne (% objectif total de sorties réalisées = nb de sorties réalisées par compagnies/nb total de sorties visées; % objectif total de sorties visées = nb de sorties visées par compagnies/nb total de sorties visées).

Quai de partance	Nb de sorties réalisées	Nb de sorties visées	% obj. total de sorties réalisées	% obj. total de sorties visées
Grande-Grave	42	45	49,4	53,0
Percé	37	40	43,5	47,0
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>85</b>	<b>92,9 %</b>	<b>100 %</b>

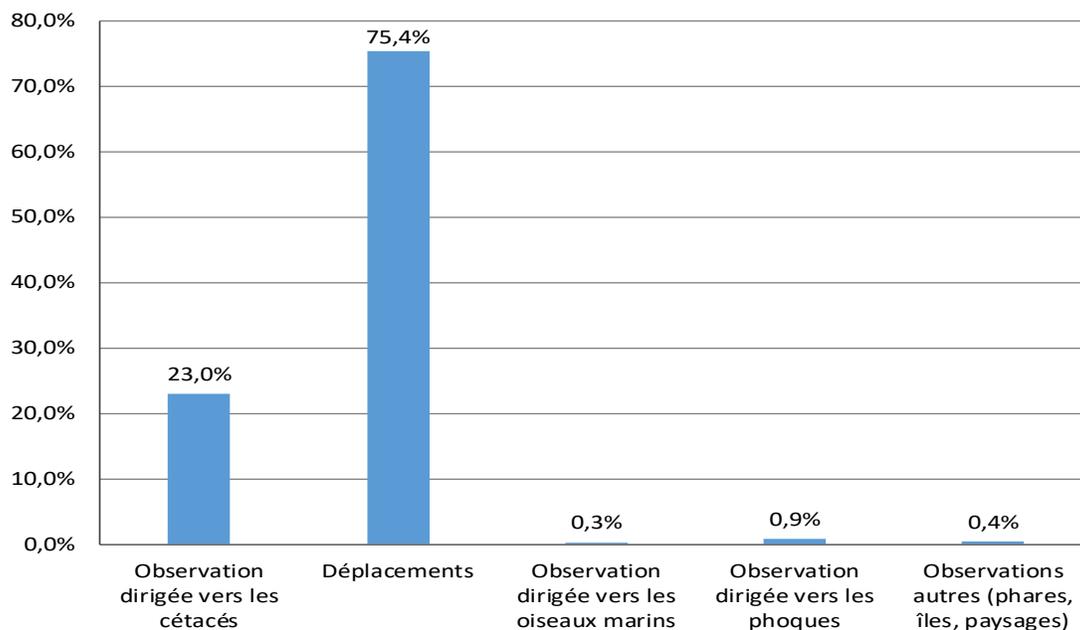
## 4.2 Les faits saillants de la saison 2019

- En 2019, tout comme les années précédentes, les deux compagnies qui offrent des excursions à partir du quai de Percé (principalement des tours de l’île Bonaventure) se sont associées en ce qui concerne les croisières aux baleines dans le but de réduire leurs frais d’essence et de fonctionnement. En fait, la clientèle pour les croisières aux baleines n’est pas suffisante dans ce secteur pour que deux compagnies opèrent en même temps. Ainsi, les deux compagnies de Percé utilisaient en alternance leurs bateaux pour répondre à la demande (en 2019 : le *Julien-Steve*, un navire de 45 passagers des Bateaux de Croisières Julien Coutier, et le *Capitaine Duval II*, un navire de 97 passagers des Bateliers de Percé).
- Il est à noter que depuis le 9 juillet 2019, en raison des **mesures de conservation mises en place dans le golfe du Saint-Laurent pour protéger les baleines noires de l’Atlantique Nord, les navires de plus de 13 mètres devaient se conformer aux restrictions de vitesse**. Ceci a eu pour conséquence de restreindre les déplacements dans les secteurs de la pointe Saint-Pierre et autour de l’île Bonaventure pour les croisiéristes au départ du quai de Percé. Un seul bateau de 45 passagers (le *Julien-Steve*) avait la taille réglementaire de moins de 13 mètres qui n’est pas soumise aux restrictions de vitesse pour effectuer les croisières aux baleines. En partance de Forillon, les Croisières Baie de Gaspé n’ont pas eu à se conformer au règlement puisque leur navire était de 13 mètres et moins.
- Cette année, le **rorqual bleu** a été vu à la fin du mois de juin et dans de nombreuses sorties en mer en juillet et en août. Cette espèce a donc été très présente dans les banques de données des techniciens du ROMM (rayon de 2 000 mètres).
- Le **rorqual à bosse** a été l’espèce la plus observée (dans un rayon de 2 000 mètres) et l’espèce la plus ciblée par les croisiéristes pour l’observation dirigée vers les cétacés.
- Aucune baleine noire de l’Atlantique Nord n’a été observée par les techniciens du ROMM, même si l’espèce a été présente sur le territoire en 2019.

## 4.3 Analyse des résultats

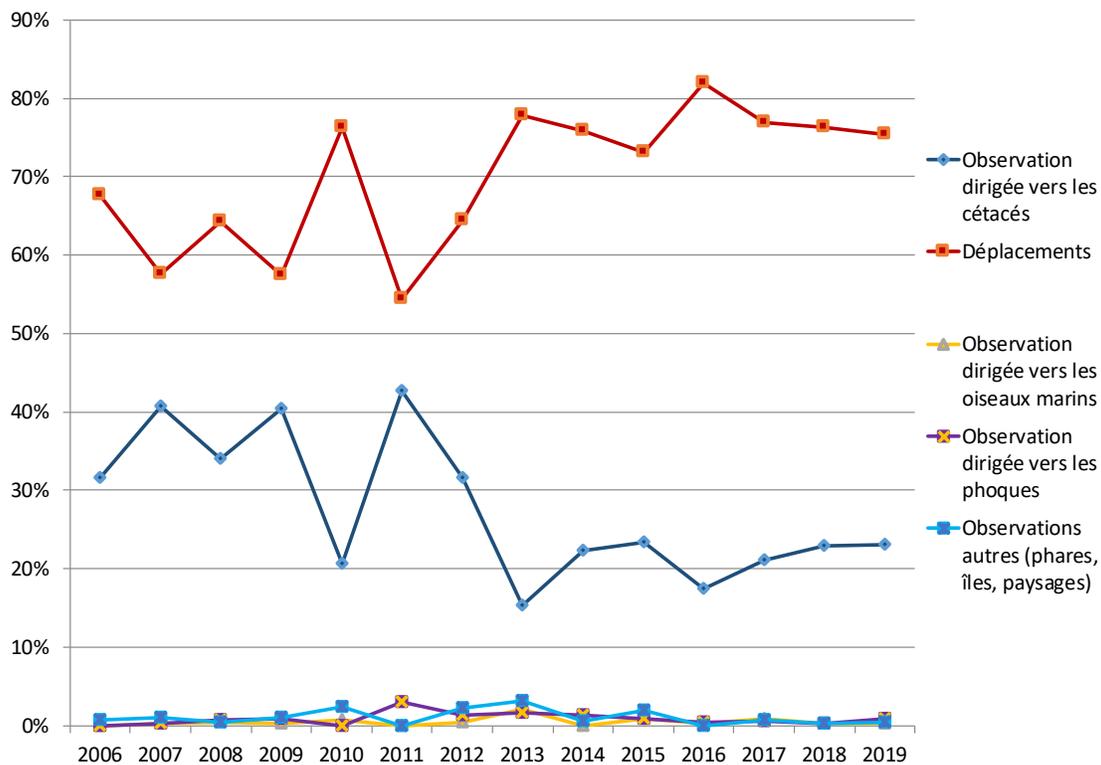
### 4.3.1 ACTIVITÉS DES CROISIÉRISTES

Le temps passé sur l'eau par les compagnies d'excursions aux baleines en partance de Percé et de Grande-Grave (Gaspé) a été majoritairement occupé par les déplacements vers les sites d'observation, suivi de l'observation des cétacés (Figure 1). De plus, tel que mentionné, les croisiéristes en partance de Percé ont eu à faire face aux restrictions de vitesse imposées par Transports Canada pour protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord. Ainsi, pour se rendre sur les sites d'observation de cétacés, qui correspondent à la baie de Gaspé et à la partie ouest (la plus près de la côte) du Banc-des-Américains, les croisiéristes en partance de Percé ont utilisé un plus petit navire ou ont réduit leur vitesse. Ils n'ont donc pas pu se rendre dans la baie de Gaspé, comme cela a été le cas lors des années ultérieures. Cette restriction de vitesse a eu pour effet de restreindre la zone de recherche autour de l'île Bonaventure et de la Pointe-Saint-Pierre (Carte 2).



**Figure 2.** Proportion du temps (%) alloué aux différentes activités des croisiéristes en partance du quai de Percé et de Grande-Grave (Gaspé) au cours de la saison de suivi 2019 (nombre de sorties en mer = 79; nombre de blocs d'observation instantanés de 10 minutes (BOI) = 1 105; nombre d'heures = 171,4).

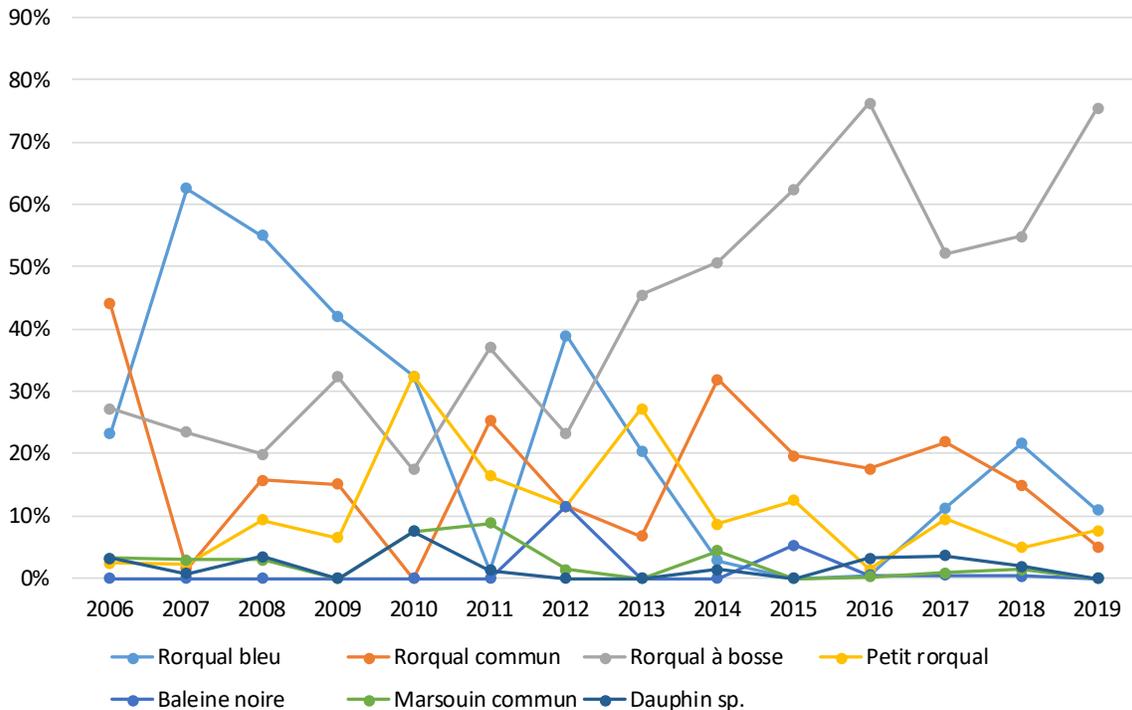
Pour l'ensemble des compagnies, le pourcentage du temps alloué aux déplacements et celui alloué à l'observation des cétacés ont été semblables lors des trois dernières années. Lorsqu'on observe la Figure 3, on remarque qu'il existe une corrélation entre ces deux activités. En effet, plus le temps alloué à l'observation dirigée vers les cétacés est important, moins de temps est attribué aux déplacements. Comme chaque année, peu de temps a été consacré à l'observation des phoques ou des oiseaux marins. Finalement, le temps consacré à l'observation dirigée vers les autres activités (phares, îles, paysages, etc.) a été plutôt faible cette année (faible pourcentage pour le secteur de Percé en raison du rocher Percé et de l'île Bonaventure), tout comme les années précédentes (Figures 2 et 3).



**Figure 3.** Proportion du temps (%) et corrélation entre les temps de déplacement et les temps d’observation dirigée vers les cétacés, les phoques, les oiseaux marins et autres de 2006 à 2019 en Gaspésie.

#### 4.3.2 OBSERVATIONS DIRIGÉES

Tel qu’illustré à la Figure 4, le rorqual à bosse demeure une espèce privilégiée pour l’observation ciblée d’une année à l’autre. Il détient rarement moins de 20 % du temps alloué à l’observation dirigée vers les cétacés et ses pourcentages atteignent plus de 50 % depuis les cinq dernières années, voire même 75 % en 2019 (Figure 4). Lorsque le rorqual bleu et le rorqual commun sont présents, une bonne proportion du temps d’observation leur est alors allouée. Par conséquent, la proportion du temps allouée à l’observation dirigée vers le rorqual à bosse diminue. Cependant, quand les grands rorquals sont moins présents dans le secteur, l’observation est dirigée vers le petit rorqual et les petits cétacés à dents tels que le marsouin commun et le dauphin à flancs blancs.



**Figure 4.** Proportion du temps (%) d'observation dirigée vers les différentes espèces de cétacés lors des sorties en mer dans le secteur de la péninsule gaspésienne de 2006 à 2019.

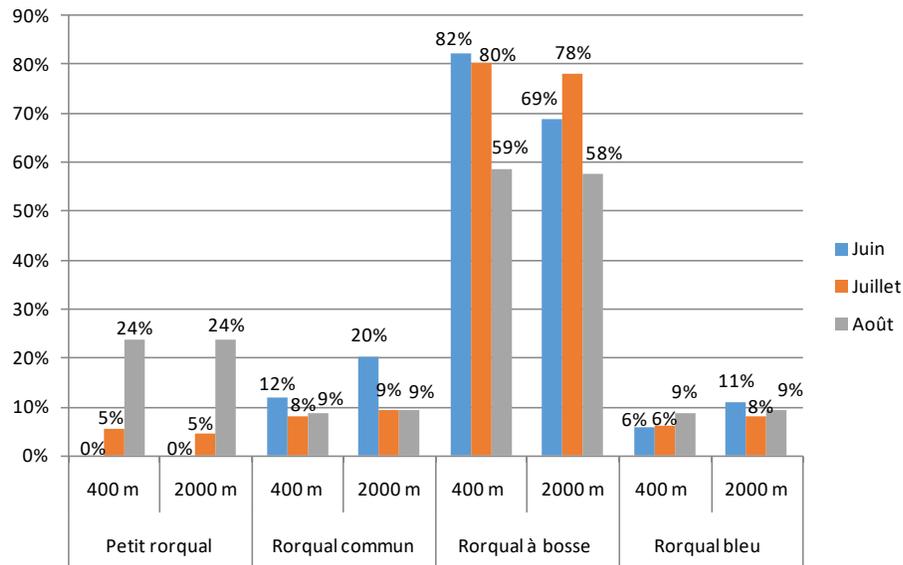
### 4.3.3 OBSERVATIONS DE CÉTACÉS

Outre les espèces qui ont été ciblées pour l'observation dirigée, les techniciens ont noté toutes les autres espèces de mammifères marins présents dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres autour de l'observateur. Il est à noter que les observations faites dans le rayon de 400 mètres sont comprises dans celles du 2 000 mètres. Le Tableau 2 présente en détail le nombre total de rorquals observés et le nombre total de sorties selon les mois et le rayon d'observation. Le nombre total de blocs d'observation instantanés (BOI) y figure également. Il est à noter que les BOI sont pris toutes les 10 minutes, ce qui fait que des animaux peuvent avoir été notés plus d'une fois. Il ne s'agit pas d'un protocole permettant le recensement, mais qui permet d'évaluer le temps passé par les croisiéristes autour de certaines espèces en termes de nombre de BOI, les comportements des animaux et le nombre d'embarcations présentes. Qui plus est, en utilisant le protocole de caractérisation des activités en mer qui s'effectue dans le parc marin depuis 1998 et en Gaspésie depuis 2006, les données peuvent être comparées au fil des ans et il est possible d'obtenir un suivi de l'évolution des activités d'observation en mer dans les secteurs ciblés. De plus, il est quand même possible d'avoir une idée des animaux présents dans un rayon de 2 000 mètres autour des croisiéristes.

**Tableau 2.** Nombre total de sorties, nombre total de blocs d'observation instantanés (BOI) d'une durée de 10 minutes et nombre total de rorquals observés dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres de l'observateur selon l'espèce en fonction des mois dans le secteur de la péninsule gaspésienne en 2019.

	n de sorties	n de BOI	Petit rorqual		Rorqual commun		Rorqual à bosse		Rorqual bleu	
			400 m	2000 m	400 m	2000 m	400 m	2000 m	400 m	2000 m
<b>Juin</b>	4	50	0	0	4	13	28	44	2	7
<b>Juillet</b>	42	582	29	41	43	84	433	708	33	74
<b>Août</b>	33	473	19	31	7	12	47	75	7	12
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>1 105</b>	<b>48</b>	<b>72</b>	<b>54</b>	<b>109</b>	<b>508</b>	<b>827</b>	<b>42</b>	<b>93</b>

Somme toute, à partir du Tableau 2, il est possible d'obtenir des proportions qui permettent de définir quelles ont été les espèces de rorquals les plus observées par les techniciens du ROMM en 2019. Les résultats présentés à la Figure 5 démontrent que le rorqual à bosse a été l'espèce de cétacés la plus observée dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres tout au long de la saison dans des groupes allant parfois jusqu'à 12 individus en même temps. En effet, le rorqual à bosse a obtenu 75 % des observations de cétacés dans un rayon de 2 000 mètres, ce qui constitue un pourcentage record comparativement à celui des années précédentes, mais tout de même semblable à celui obtenu en 2015 (2018 : 46 %; 2017 : 41 %; 2016 : 63 % et 2015 : 74 %). Ils ont été très présents tout au long de la saison près des côtes, dans la baie de Gaspé et dans le tiers ouest du Banc-des-Américains (Carte 2). Le rorqual bleu a occupé entre 6 et 11 % des observations en juin, juillet et août, alors que le rorqual commun a occupé entre 12 et 20 % des observations en juin et près de 10 % en juillet et en août. Finalement, le petit rorqual a principalement été observé (24 %) en août.



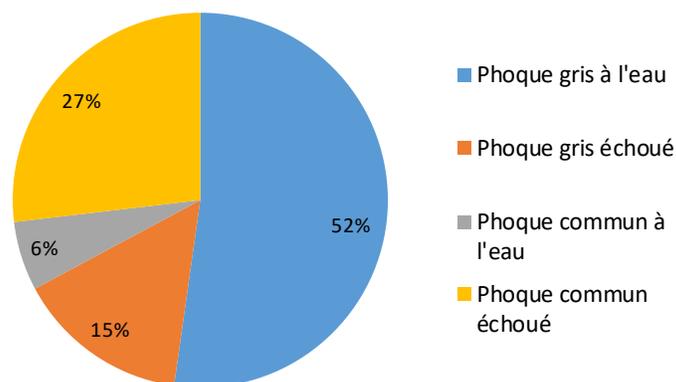
**Figure 5.** Proportion (%) du nombre de rorquals observés selon l'espèce dans un rayon de 400 mètres ( $n_{BOI}$  avec rorquals = 652) et de 2 000 mètres ( $n_{BOI}$  avec rorquals = 1 101) de l'observateur lors des 79 sorties en mer de suivi effectuées dans le secteur de la péninsule gaspésienne au cours de la saison de suivi 2019.

Il est à noter qu'aucune baleine noire de l'Atlantique Nord n'a été observée par les techniciens du ROMM en 2019 dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur, et ce, même si elles ont été présentes dans le golfe du Saint-Laurent (voir le site « Attentif aux baleines » de Pêches et Océans Canada concernant la carte interactive au sujet des dernières observations de baleines noires : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/narightwhale-baleinenoirean/alert-alerte/index-fra.html>). Finalement, même s'ils ne figurent pas dans les graphiques, quelques groupes de dauphins à flancs blancs ont été vus en juillet et quelques groupes de marsouins communs en juillet et en août. Consultez la Carte 2 pour visualiser la répartition des observations de cétacés réalisées lors de la saison de suivi 2019.

#### 4.3.4 OBSERVATIONS DE PHOQUES

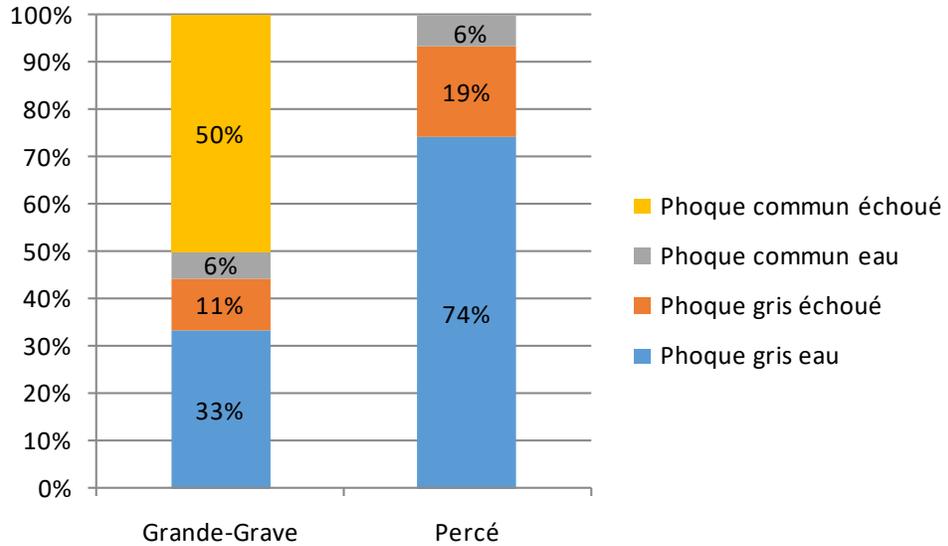
Les observations de phoques réalisées par les techniciens ont été majoritairement des observations de phoque gris. En effet, tel qu'illustré à la Figure 6, les phoques gris (à l'eau et échoués sur les rochers) ont compilé 67 % du nombre de phoques observés dans un rayon de 2 000 mètres, alors que ce pourcentage se situe à 33 % pour le phoque commun. Puisque les observations de phoques effectuées dans un rayon de 400 mètres sont comprises dans les 2 000 mètres, seules les données dans les 2 000 mètres ont été présentées.

Les phoques gris étant très nombreux en haute mer, il n'est pas surprenant de les retrouver sur les sites d'observation des cétacés dont quelques-uns dans le secteur du Banc-des-Américains (Carte 3). Il est également possible de les observer à l'échouerie de phoques communs de Petit Gaspé, dans le parc national de Forillon, de même qu'autour de l'île Bonaventure qui est un territoire couvert par les compagnies de Percé. Consultez la Carte 3 pour visualiser la répartition des observations de phoques réalisées lors de la saison de suivi 2019.



**Figure 6.** Proportion (%) du nombre de phoques selon l'espèce observés dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur ( $n$  total de BOI de phoques observés = 67) lors des 79 sorties en mer de suivi effectuées dans le secteur de la péninsule gaspésienne en 2019.

Tel que présenté à la Figure 7, les phoques communs sont plus observés échoués et à l'eau dans le secteur de Forillon (quai de Grande-Grave). Qui plus est, la saison estivale correspond à la mise bas et à l'allaitement pour cette espèce, deux activités biologiques qui s'effectuent sur les sites d'échouerie. Quant au secteur de Percé, ce sont les phoques gris (échoués et à l'eau) qui dominent (Figure 8). La Carte 3 illustre bien que quelques phoques gris ont été observés au Banc-des-Américains, mais que globalement, les phoques gris sont plus observés à l'île Bonaventure, alors que la présence de phoques communs est plus soutenue à l'échouerie de Petit Gaspé dans le secteur de la péninsule de Forillon, près des côtes.



**Figure 7.** Proportion (%) des observations de phoques dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur lors des sorties en mer selon les secteurs lors du suivi 2019 ( $n$  de phoques observés à Grande-Grave = 36;  $n$  de phoques observés à Percé = 31;  $n$  de sorties à Grande-Grave = 42;  $n$  de sorties à Percé = 37).



Phoques échoués en Gaspésie © Samuel Bolduc, ROMM

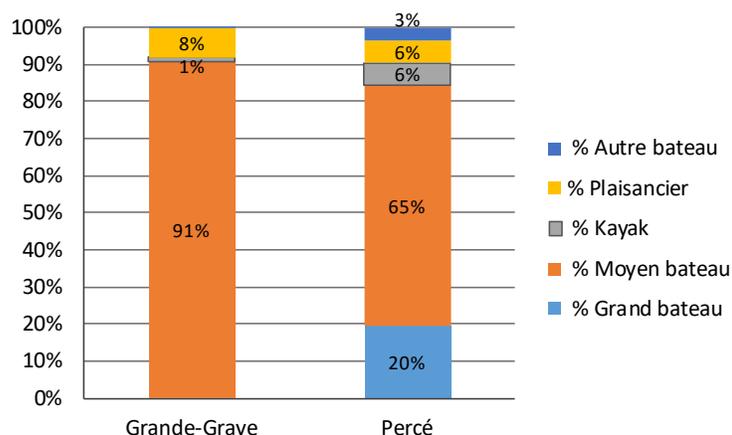
### 4.3.5 COMPOSITION DE LA FLOTTE

Le Tableau 3 présente en détail le nombre total d'embarcations observées selon leur type et le nombre total de sorties selon les mois et le rayon d'observation. Le nombre total de blocs d'observation instantanés (BOI) y figure également. Il est à noter que le bateau de l'observateur est inclus dans la présentation des résultats (moyen bateau). De plus, tel que mentionné, les BOI sont pris toutes les 10 minutes, ce qui fait que des embarcations peuvent avoir été notées plus d'une fois.

**Tableau 3.** Nombre total de sorties, nombre total de blocs d'observation instantanés (BOI) d'une durée de 10 minutes et nombre total d'embarcations observées selon leur type dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres de l'observateur en fonction des mois dans le secteur de la péninsule gaspésienne en 2019.

	n de sorties	n de BOI	Grand bateau d'excursion (51 passagers et plus)		Moyen bateau d'excursion (13 et 50 passagers)		Plaisancier (à voile et à moteur)		Autre bateau (pêche, plongée, recherche, garde côtière)		Kayak	
			400 m	2000 m	400 m	2000 m	400 m	2000 m	400 m	2000 m	400 m	2000 m
<b>Percé</b>	37	541	104	143	472	476	17	45	10	26	29	40
<b>Grande-Grave</b>	42	564	0	0	564	564	13	46	0	1	3	6
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>1105</b>	<b>104</b>	<b>143</b>	<b>1036</b>	<b>1040</b>	<b>30</b>	<b>91</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>46</b>

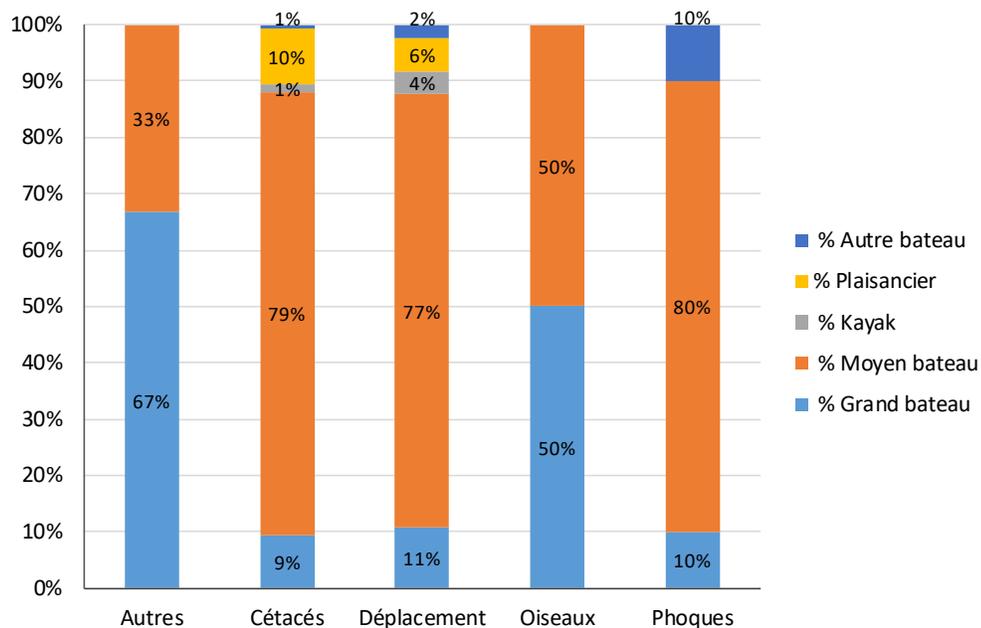
La Figure 8 illustre la flotte observée dans un rayon de 2 000 mètres en fonction des secteurs. Les plaisanciers obtiennent un pourcentage de la flotte similaire d'un secteur à l'autre. Toutefois, c'est dans le secteur de Percé que les grands bateaux sont vus en raison des excursions autour de l'île Bonaventure, de même que les autres types de bateaux dont plusieurs sont dédiés à la plongée sous-marine. Finalement, les kayaks sont le plus souvent observés dans le secteur de Percé, car une compagnie offre des excursions guidées au départ de la plage tout près du quai de Percé.



**Figure 8.** Composition de la flotte (%) observée dans un rayon de 2 000 mètres en fonction du quai de partance des croisiéristes au cours de la saison de suivi 2019 (*n* bateaux à Grande-Grave = 617; *n* bateaux à Percé = 730; *n* sorties à Grande-Grave = 42; *n* sorties à Percé = 37).

La Figure 9 illustre la composition de la flotte présente selon les activités effectuées par les excursionnistes dans le secteur de la péninsule gaspésienne. Ce sont donc majoritairement des bateaux dédiés aux activités d'observation en mer, soit des moyens bateaux (entre 13 et 50 passagers), qui sont présents dans tous les types d'activité puisque le bateau de l'observateur est inclus dans la présentation des résultats (moyen bateau). Outre ce type d'embarcation (moyens bateaux), les excursionnistes croisent tous les autres types d'embarcations à des pourcentages plus ou moins importants selon les activités (Figure 9). Les grands bateaux (51 passagers et plus) sont majoritairement vus dans le secteur de Percé (Figure 10), car ils sont utilisés pour les tours de l'île Bonaventure. Ils sont donc présents autour de l'île soit pour l'observation du rocher Percé dans la catégorie « Autres activités » (67%) et la catégorie des « Oiseaux » (50%). Les pourcentages des autres catégories sont très bas et les catégories des petits bateaux (moins de 12 passagers) ou des cargos n'ont pas été observées.

Les plaisanciers sont faiblement présents seulement lors de l'observation de cétacés et lors des déplacements, tout comme les kayaks avec un pourcentage encore plus faible (Figure 9). Finalement, les autres types de bateaux (bateaux de pêche, de plongée, de recherche, de la garde côtière, etc.) sont surtout présents lors des déplacements et lors de l'observation de phoques (plongée aux phoques autour de l'île Bonaventure).



**Figure 9.** Composition de la flotte (%) en fonction des activités des excursionnistes dans le secteur de la péninsule gaspésienne lors des 79 sorties en mer au cours de la saison de suivi 2019 ( $n$  BOI Autres = 2;  $n$  BOI Cétacés = 275 ;  $n$  BOI Déplacement = 818 ;  $n$  BOI Oiseaux = 2 ;  $n$  BOI Phoques = 8;  $n$  BOI total : 1105).

#### 4.4 Cartographie

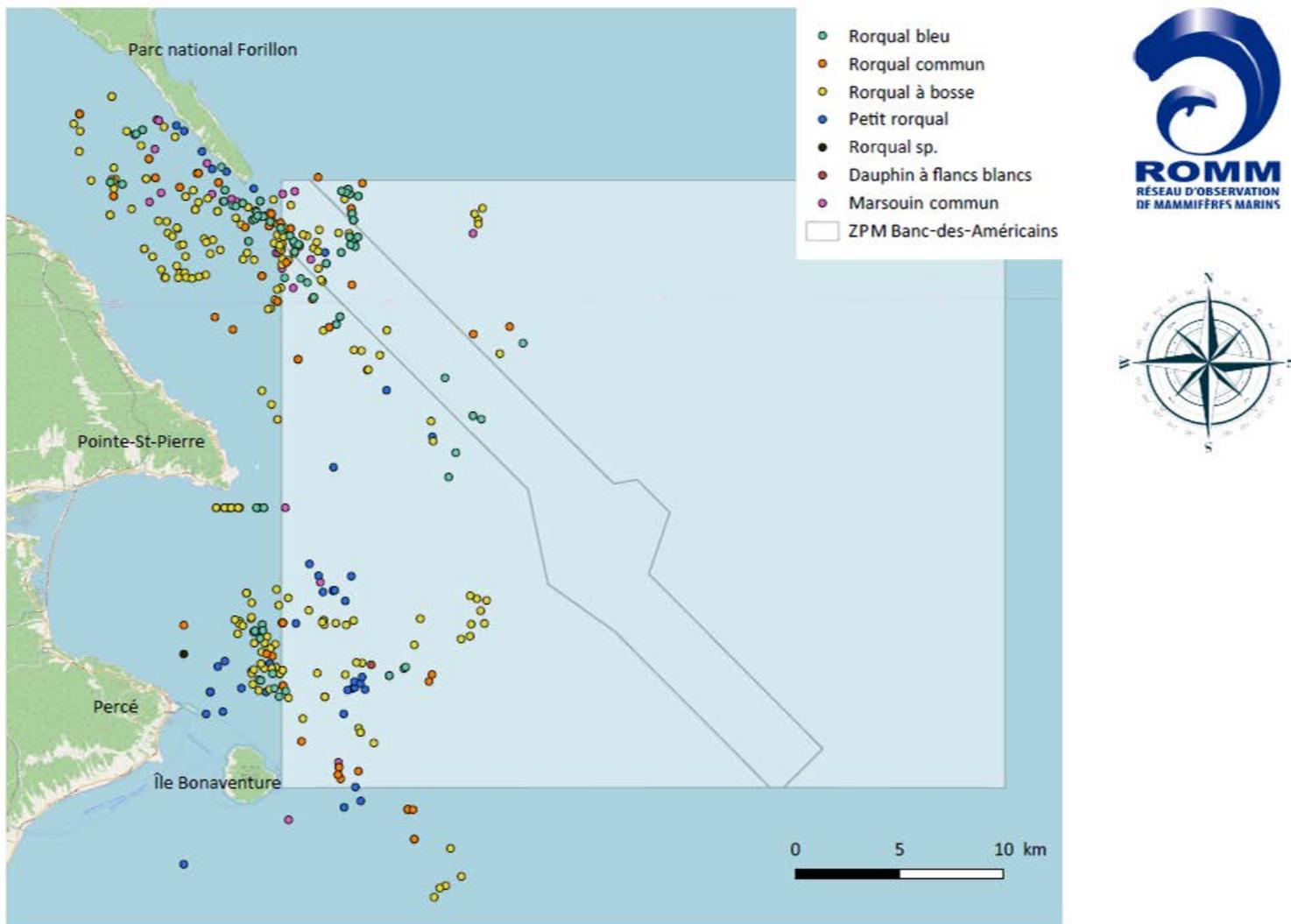
La Carte 2 présente les observations de cétacés qui ont été faites durant la saison de suivi 2019. La majorité des rorquals à bosse ont été observés au large de la Pointe-Saint-Pierre et dans la baie de Gaspé. Des rorquals communs et des rorquals bleus ont été aussi observés dans ces secteurs, mais plus d'observations ont été faites dans le secteur de la baie de Gaspé et au large de la péninsule de Forillon. Des petits groupes de marsouins communs et de dauphins à flancs blancs ont été vus un peu partout sur le territoire.

La Carte 3 présente les observations de phoques qui ont été faites durant la saison de suivi 2019. La plupart des observations de phoques communs (échoués ou à l'eau) ont été faites près de la péninsule de Forillon, où se trouve d'ailleurs l'échouerie de phoques communs de Petit-Gaspé. Quant aux phoques gris, ils sont observés échoués ou à l'eau près de l'île Bonaventure et de la péninsule de Forillon.

Les cartes présentent les observations effectuées dans un rayon de 2 000 mètres et non un nombre d'individus. Il est à noter que les observations faites dans le rayon de 400 mètres sont comprises dans celles du 2 000 mètres. Rappelons que les BOI sont pris toutes les 10 minutes, ce qui fait que des animaux peuvent avoir été notés plus d'une fois.

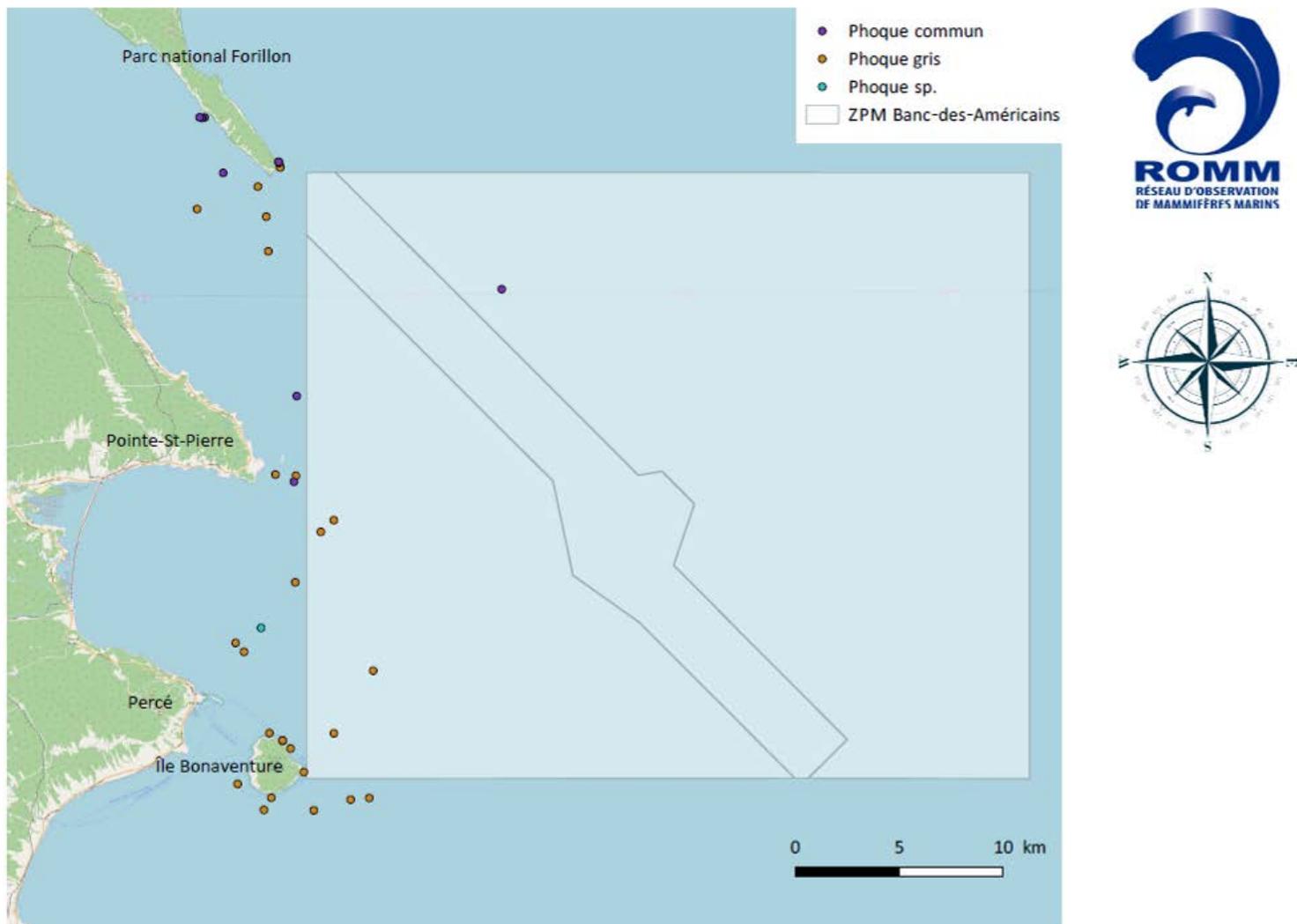


Rorqual commun en Gaspésie © Joannie G. ROMM



**Carte 2.**

Distribution des observations de cétacés (et non un nombre d'individus) dans un rayon de 2 000 mètres à partir des bateaux d'excursions en partance de Grande-Grave (Forillon) et de Percé du 25 juin 2019 au 24 août 2019. (*n* observations de rorqual bleu = 68; *n* observations de rorqual commun = 70 ; *n* observations de rorqual à bosse = 264; *n* observations de petit rorqual = 52; *n* observations de rorqual sp. = 6; *n* observations de dauphin à flancs blancs = 3; *n* observations de marsouin commun = 38).



**Carte 3.** Distribution des observations de phoques échoués et à l'eau (et non un nombre d'individus) dans un rayon de 2 000 mètres à partir des bateaux d'excursions en partance de Grande-Grave (Forillon) et de Percé du 25 juin 2019 au 24 août 2019 ( $n$  observations de phoques gris à l'eau = 24;  $n$  observations de phoques gris échoués = 4;  $n$  observations de phoques communs à l'eau = 4;  $n$  observations de phoques communs échoués = 5;  $n$  observations de phoques sp. = 1).

## 5. Discussion

L'industrie de l'observation en mer dans le secteur de la péninsule gaspésienne est assez stable depuis les dernières années. Elle se compose de trois principales compagnies, dont une seule offre des excursions en mer à partir du quai de Grande-Grave à Forillon. Celle-ci jouit du tourisme d'aventure développé au parc national de Forillon et débute ses activités en juin. Ce croisiériste, qui possède un navire de type Zodiac de moins de 13 mètres (48 passagers), n'a pas été affecté par la restriction de vitesse imposée par Transports Canada dans un secteur défini du golfe du Saint-Laurent aux navires de plus de 13 mètres pour protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord. Il parcourt généralement la prolongation de l'élévation sous-marine de la péninsule, la crête rocheuse sous-marine de l'AMP du Banc-des-Américains, de même que la baie de Gaspé où les baleines sont très présentes d'une année à l'autre, ce qui fait une distance raisonnable à parcourir pour ce croisiériste.

Concernant les deux compagnies qui offrent des excursions à partir du quai de Percé (principalement des tours de l'île Bonaventure), elles se sont associées encore cette année en ce qui concerne les excursions aux baleines dans le but de réduire leurs frais d'essence et de fonctionnement. En fait, la clientèle pour les croisières aux baleines n'est pas assez grande dans ce secteur pour que deux compagnies opèrent en même temps. Ainsi, les deux compagnies de Percé utilisaient en alternance un de leurs bateaux pour répondre à la demande touristique qui est plus importante en juillet et en août pour les excursions aux baleines. De plus, ces deux compagnies ont dû se conformer aux restrictions de vitesse, ce qui a eu pour conséquence de restreindre les déplacements dans les secteurs de la pointe Saint-Pierre et autour de l'île Bonaventure. Elles n'ont pu se rendre dans la baie de Gaspé cette année. Ceci étant dit, l'année 2019 n'a pas été facile en termes de logistique pour les croisiéristes en partance de Percé. Somme toute, les baleines ont tout de même été très présentes sur le territoire visité par les croisiéristes qui sont peu nombreux à fréquenter le Banc-des-Américains. Globalement, ils utilisent un peu plus du tiers du territoire de l'AMP situé à l'ouest, le plus près des côtes.

Le rorqual à bosse a été l'espèce la plus observée (dans un rayon de 2 000 mètres) partout sur le territoire et l'espèce la plus ciblée (75 %) par les croisiéristes pour l'observation dirigée vers les cétacés. Le rorqual bleu et le rorqual commun ont été vus dans de nombreuses sorties en mer, mais ces espèces ont été ciblées à moins de 10 % des observations dirigées vers les cétacés. Concernant le *Règlement sur les mammifères marins* au Canada (Annexe 1) qui impose aux usagers de rester à plus de 100 mètres de tous les cétacés et de 200 mètres d'un individu en repos ou avec un veau, aucune transgression n'a été notée dans les commentaires. En fait, le protocole s'intéresse aux mammifères marins dans un rayon de 400 mètres et de 2 000 mètres. Puisque le protocole a été conçu pour le suivi des activités dans l'AMP du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, les 400 mètres font référence au *Règlement sur les activités en mer* dans le parc marin. Ainsi, une adaptation du protocole pourrait être effectuée pour mieux correspondre aux besoins de suivi pour l'AMP du Banc-des-Américains, même si les baleines observées dans un rayon de 0 à 400 mètres ont été

compilées. Il faudrait ajouter une colonne dans la grille de prise de données pour spécifier les espèces de baleines vues dans un rayon de 100 mètres et moins afin de cibler les besoins plus spécifiques de Pêches et Océans Canada.

Finalement, aucune baleine noire de l'Atlantique Nord n'a été observée par les techniciens du ROMM, même si l'espèce a été présente dans le golfe du Saint-Laurent en 2019. De manière à mieux couvrir tous les jours de la semaine ou la saison entière des croisiéristes, il faudrait revoir l'horaire des techniciens pour effectuer plus de sorties en mer et débiter la collecte de données plus tôt à Forillon et terminer plus tard en septembre. Toutefois, tel que mentionné, pour les croisiéristes au départ de Percé, les croisières aux baleines ne sont pas dans leurs priorités. C'est plus un casse-tête pour eux, surtout depuis la restriction de vitesse imposée aux navires de plus de 13 mètres. Ce sont plus les tours de l'île Bonaventure et les navettes vers l'île qui occupent la majorité de leurs excursions rentables.

Le ROMM désire remercier les croisiéristes du secteur, soit les Croisières Baie de Gaspé, les Bateliers de Percé et les Bateaux de Croisières Julien Cloutier, qui accueillent les techniciens du ROMM à bord de leurs embarcations depuis le début de la caractérisation des activités en mer en Gaspésie en 2006. La participation des croisiéristes est essentielle à ce projet qui permet de collecter des informations sur la fréquentation des différentes espèces de mammifères marins dans le secteur, en plus de caractériser le déroulement des AOM. Une connaissance accrue et une compréhension du portrait de la situation aident au développement de mesures de gestion appropriées afin d'établir un meilleur partage spatio-temporel entre les activités humaines et les mammifères marins dans les eaux marines des secteurs couverts, dont dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains.



Sortie guidée en kayak de mer au rocher Percé © Charlotte Horvath, ROMM

## 6. Conclusion

La saison 2019 de l'évaluation des AOM et de la fréquentation des baleines en Gaspésie a été très fructueuse en termes de collecte de données sur les mammifères marins permettant ainsi d'évaluer les espèces ciblées par les croisiéristes. En effet, le suivi a révélé que le rorqual à bosse a été l'espèce la plus ciblée, soit 75 % du temps d'observation dirigé vers les cétacés. De plus, les rorquals communs, les rorquals bleus et les petits rorquals ont également partagé un faible pourcentage (inférieur à 10 % du temps d'observation dirigé vers les cétacés) en raison de leur présence moins soutenue sur le territoire. La baleine noire de l'Atlantique Nord n'a pas été une espèce ciblée par les croisiéristes lors de l'observation dirigée et n'a pas été observée dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur. Elle est donc absente des bases de données cette année, même si elle s'est révélée être présente dans le golfe du Saint-Laurent selon les relevés de Pêches et Océans Canada.

Il est à noter qu'en présence des techniciens du ROMM, les croisiéristes ont respecté la distance minimale de 100 mètres des cétacés observés, en conformité avec le *Règlement sur les mammifères marins* du Canada (Annexe 1). Les données récoltées par le ROMM sont mises à la disposition du public et aux chercheurs par le biais de l'Observatoire global du Saint-Laurent ([www.ogsl.ca](http://www.ogsl.ca)) ou en communiquant directement avec le ROMM. Nous tenons à remercier les compagnies d'excursions en mer qui ont accepté de participer à cette saison de collecte de données ainsi que tous les partenaires du projet.



Deux rorquals à bosse en Gaspésie lors de la saison 2019 © Rosalie Talbot, ROMM

## 7. Bibliographie

- Martins, C.C.A. 2016. Les activités d'observation en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et en périphérie : Portrait 2011-2015; Évolution de l'activité 1994-2015; Espèces en péril. Rapport final. Tryphon Océans, Tadoussac, Québec, présenté à Parcs Canada et au Groupe de Recherche et Éducation sur les Mammifères Marins (GREMM). 67p + iii annexes.
- Martins, C.C.A, S. Turgeon, R. Michaud et N. Ménard, 2018. Suivi des espèces ciblées par les activités d'observation en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent de 1994 à 2017. *Naturaliste Canadien*. Vol. 142, numéro 2, pp.65-79.
- Michaud, R., C. Bédard, M. Mingelbier, et M.-C. Gilbert. 1997. Les activités d'observation en mer des cétacés dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent 1985-1996 : une étude de la répartition spatiale des activités et des facteurs favorisant la concentration des bateaux sur les sites d'observation. Rapport final préparé par le GREMM, Tadoussac, Québec pour Parcs Canada, région du Québec Contrat #C5085-7-0408, ix+58 pp.
- Michaud, R., M. Moisan, V. de la Chenelière, S. Duquette et M. H. D'Arcy. 2010. Les activités d'observation en mer des mammifères marins (AO3M) dans l'estuaire du Saint-Laurent : zone de protection marine Estuaire du Saint-Laurent et parc marin du Saguenay–Saint-Laurent — Portrait 2005-2010. Rapport final. GREMM, Tadoussac, Québec, conjointement avec le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, QC, et le ministère des Pêches et des Océans du Canada, QC. viii+14pp+1.
- Michaud, R., V. de la Chenelière et M. Moisan. 2003. Les activités d'observation en mer des cétacés dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent 1994-2002 : Une étude de la répartition spatiale des activités et des facteurs favorisant la concentration des bateaux sur les sites d'observation. Rapport final. GREMM, Tadoussac, Qc, conjointement avec le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, Québec, vii + 13 pp + 5 tableaux, 7 figures, 6 cartes et 6 annexes.
- Michaud, R., V. de la Chenelière et M. Moisan. 2007. Protocole de caractérisation des activités d'observation en mer dans le Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent et dans la ZPM de l'Estuaire du Saint-Laurent – Suivi 2007.

## ANNEXE 1. RÉGLEMENT SUR LES MAMMIFÈRES MARINS DU CANADA

Les modifications apportées le 22 juin 2018 au *Règlement sur les mammifères marins* du Canada visent à renforcer les règles régissant les activités humaines affectant les mammifères marins, comme l'observation des baleines. Le Règlement s'applique dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Avant les modifications apportées au Règlement, il y avait des directives d'application volontaire, dont le code de bonnes pratiques de Pêches et Océans Canada qui était alors diffusé pour sensibiliser les navigateurs à adopter des comportements d'observation respectueux des mammifères marins.

### Règlement sur les mammifères marins du Canada

Le Règlement stipule qu'il est **interdit de perturber un mammifère marin**, soit de le nourrir, de nager ou d'interagir avec lui, de le déplacer des environs immédiats où il se trouve, de l'attirer ailleurs ou encore, de provoquer son déplacement, de le séparer des membres de son groupe ou de passer entre un mammifère marin et un veau, de placer un bateau de façon à le coincer ou coincer le groupe dans lequel il se trouve entre un bateau et la côte ou entre plusieurs bateaux et de l'étiqueter ou le marquer.



Certaines baleines ont besoin d'une plus grande distance en raison des menaces auxquelles elles sont confrontées. C'est pourquoi les modifications apportées au Règlement tiennent compte des distances d'approche adaptées aux circonstances particulières précisées ci-dessous :

- 100 mètres de la plupart des baleines, des dauphins et des marsouins partout au Canada (applicable dans le Banc-des-Américains);
- 50 mètres dans certaines parties de l'estuaire de la rivière Churchill, y compris des parties des rivières Churchill et Seal, pour permettre des activités de navigation sécuritaires;
- 200 mètres pour les populations d'épaulards de la Colombie-Britannique et de l'océan Pacifique;
- 200 mètres pour tous les dauphins, les baleines et les marsouins dans certaines parties de l'estuaire du Saint-Laurent;
- 400 mètres pour les baleines, les dauphins et les marsouins menacés ou en voie de disparition dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans la rivière Saguenay;
- 200 mètres pour les baleines, les dauphins et les marsouins en repos ou avec un veau (applicable dans le Banc-des-Américains).

<http://dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/watching-observation/infographic/mmr-rmm-fra.htm>